

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Sauf convention écrite contraire, les présentes conditions générales de vente et d'entreprise sont exclusivement applicables à toutes les relations contractuelles entre Softub wellness Sàrl, dont le siège social est situé à 9579 Weidingen, 10 Am Petz, et tout acheteur professionnel ou non, relatives à la vente et éventuellement à la pose de la marchandise de Softub wellness, à l'exclusion de toutes autres conditions générales ou autres documents émanant de l'acheteur. Ces conditions régissent l'ensemble des relations entre Softub Wellness et l'acheteur, à l'exclusion de toutes autres. Par le fait même de la signature du devis, l'acheteur marque expressément son accord pour soumettre le contrat aux présentes conditions générales de vente.
2. Les tarifs et offres émis par Softub Wellness sont remis sans engagement et peuvent être modifiés en tout temps sans préavis, jusqu'à l'acceptation de l'acheteur. Les offres émises par Softub Wellness sont valables 15 jours ouvrables, et sont basées sur les prix actuels des salaires, matériaux et services. Si ceux-ci subissent des modifications indépendantes de la volonté de Softub Wellness avant le début des travaux, cette dernière se réserve le droit d'adapter proportionnellement les prix. L'acheteur a le droit de résilier la convention dans les huit jours après que la modification du prix lui a été signifiée
3. Dans toutes ses relations avec des acheteurs non professionnels, les prix sont exprimés en euros et s'entendent nets, y compris taxes, TVA, frais qui pourraient être à charge de l'acheteur. Softub Wellness se réserve le droit de soumettre l'envoi des marchandises commandées et/ou la réalisation des travaux au versement d'un acompte équivalent à minimum 30% du montant total de la commande. Les acomptes versés par l'acheteur sont à valoir sur le prix de la commande et ne constituent pas des arrhes dont l'abandon autoriserait l'acheteur à se dégager du contrat
4. Toutes nos factures sont payables à l'échéance indiquée.
5. Toute facture impayée, même partiellement, à l'échéance ainsi fixée, sera productive d'un intérêt de 1% par mois, exigible de plein droit et sans mise en demeure préalable, dès l'échéance de la facture.
6. Le non-paiement, même partiel, à l'échéance constitue l'acheteur en faute. En conséquence l'acheteur sera tenu, indépendamment de tous autres frais de payer une indemnité fixée forfaitairement et irréductiblement à 15% de la somme du avec un minimum de 50€. Cette indemnité est destinée à nous dédommager de nos frais extra-judiciaires et du préjudice subi par perte de temps, frais de bureau, etc.
7. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.
8. La réception des marchandises vaut agrégation quantitative.
9. En cas de non paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de considérer la vente résolue de plein droit et sans mise en demeure. Les marchandises restent notre propriété jusqu'au complet paiement. Les risques sont à charge des acheteurs. Les acomptes payés pourront être conservés à titre de dommage et intérêts.
10. Aucune réclamation qualitative de l'acheteur ne sera prise en considération si elle n'est pas formulée par écrit. Sera comme tardive et non recevable toute réclamation formulée plus de 48 heures après l'arrivée de la marchandise.
11. Les délais de fournitures renseignés dans nos confirmations le sont à titre d'information et n'engagent pas notre responsabilité.
12. En cas de contestation, les Tribunaux de Luxembourg sont seuls compétents.